



Frais de service

POUR LES MEMBRES PARTICULIERS
En vigueur le 1^{er} novembre 2024

Table des matières

Bienvenue chez Desjardins	3
Votre compte	4
Votre forfait transactionnel.....	6
Vos questions concernant les frais de service	9
Nos astuces pour faciliter la gestion de vos finances	12
Les frais pour les transactions à la pièce.....	16
Des informations complémentaires	21

Bienvenue chez Desjardins

En choisissant Desjardins, vous optez pour une façon différente de traiter vos affaires financières.

Desjardins est la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord. Par son entremise, vous profitez de l'expertise de tous ses professionnels et de son vaste réseau de caisses déployé partout au Québec et en Ontario.

Que ce soit par Internet, avec les services mobiles, par téléphone, au guichet automatique ou au comptoir, vous pouvez toujours suivre vos finances de près.

Votre caisse est là pour vous ! Les professionnels qui y travaillent sauront vous conseiller efficacement et vous appuyer dans la réalisation de vos projets.



Votre compte

Choisissez le compte le plus avantageux pour vos opérations quotidiennes

Plusieurs types de comptes s'offrent à vous pour bien gérer vos finances personnelles. Voici les comptes les mieux adaptés à vos opérations quotidiennes. Faites le bon choix en fonction des avantages qu'ils vous procurent.

Type de compte	Compte d'opérations courantes	Compte à rendement croissant en devise américaine
Avantages	Permet d'effectuer l'ensemble de vos opérations courantes	Permet d'effectuer certaines opérations courantes* Sert à accumuler des sommes en dollars américains Idéal pour économiser sur les frais d'opérations de change
Intérêts		✓
Admissibilité à un forfait	✓	
Gratuité des transactions courantes	Avec forfait, en maintenant le solde minimal requis et en respectant le nombre maximal de transactions incluses dans le forfait	En maintenant le solde minimal de 1 000 \$ requis pendant tout le mois

Compte d'épargne stable^{1,2} :

- Idéal pour accumuler de l'épargne à court terme
- Intérêts versés mensuellement
- Admissible au REER et aux autres régimes enregistrés de retraite (certaines conditions s'appliquent)

* Pour plus d'information, visitez desjardins.com/compte-us

Accompagnez vos enfants dans l'apprentissage de l'épargne et la création d'habitudes financières durables

Desjardins met à votre disposition des outils, des conseils et des services qui vous aident à accompagner votre enfant !

Vous pouvez ouvrir un premier compte pour votre enfant dès son entrée à l'école primaire ou lorsqu'il sera en âge de gérer son argent.

Dès l'âge de 5 ans	Dès l'âge de 12 ans
- Par sa mission éducative, la Caisse scolaire permet aux jeunes du primaire de s'initier à la vie financière et d'apprendre entre autres la valeur de l'argent et des biens de consommation ainsi que l'importance de développer l'habitude d'épargner. - Elle offre un accompagnement aux enfants, aux parents et aux enseignants sous forme de conseils, d'outils et d'activités éducatives clés en main à faire à la maison ou à l'école. caissescolaire.com/parents	- L'entrée au secondaire, un emploi d'été ou à temps partiel fait naître des besoins bien pratiques, comme déposer sa paie, retirer de l'argent pour ses dépenses courantes ou des activités spéciales. - Votre jeune grandit vite. Un compte et une carte de débit* dont il sera responsable lui permettront d'apprendre à bien gérer ses dollars durement gagnés ! - Encouragez votre jeune à épargner pour réaliser ses projets et favorisez ainsi son autonomie financière. desjardins.com/ados

* Engagement obligatoire du parent/tuteur pour les moins de 14 ans

La garantie de vos dépôts

Québec

La Fédération et les caisses Desjardins du Québec sont des institutions de dépôts autorisées par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Tout dépôt admissible est donc protégé par l'assurance-dépôts en fonction des limites établies, qu'il soit en dollars canadiens ou en devise étrangère. Pour plus d'information, consultez la page **Protection des dépôts** du site web de l'AMF sur **lautorite.qc.ca**.

Ontario

La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est une institution de dépôts autorisée par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF). Tout dépôt admissible en dollars canadiens est donc protégé par l'assurance-dépôts en fonction des limites établies. Pour plus d'information, consultez la page **Autorité ontarienne de réglementation des services financiers** du site web de l'ARSF à **fsrao.ca/fr**.

Votre forfait transactionnel

Faites le bon choix

À titre de membre de Desjardins, vous avez le choix entre différents modes d'accès pour effectuer vos transactions. Si une majorité de membres privilégient les services automatisés (AccèsD, guichet automatique), d'autres préfèrent se présenter au comptoir de la caisse.

Afin de vous permettre de réaliser vos transactions à un tarif fixe et avantageux, choisissez l'un des forfaits transactionnels de Desjardins. Retenez que votre comportement transactionnel peut changer dans le temps. N'hésitez pas à repenser vos façons de faire et à modifier votre forfait au besoin.

Quel type d'utilisateur êtes-vous ?

Voici deux questions pour vous guider vers le forfait le mieux adapté à vos besoins :

- Combien de transactions faites-vous en moyenne par mois ?
- Conservez-vous un solde minimal mensuel dans votre compte ?

Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec un conseiller ou une conseillère de votre caisse. Il pourra vous proposer les moyens les plus efficaces et économiques de faire vos transactions et vous aider à choisir votre forfait.

Les forfaits transactionnels Desjardins

Faites votre choix parmi notre gamme de forfaits en fonction de vos habitudes transactionnelles.

Forfait		L'Illimité Plus	L'Illimité	L'Intermédiaire	L'Économe
Nombre de transactions mensuelles*		ILLIMITÉES	ILLIMITÉES	30	12
Mode d'accès	AccèsD, guichet automatique ³ , Carte de débit Desjardins et chèques	✓	✓	✓	✓
	Comptoir	✓	✓	✓	✓
Traites**		✓			
Chèques visés		✓			
Rabais sur la location d'un coffret de sûreté ⁴		✓			
Remise mensuelle des images de chèques en ligne		✓			
Relevé de compte en ligne		✓	✓	✓	✓
Relevé de compte papier ⁵					✓
Forfait gratuit avec un solde minimal mensuel ⁶ de		5 000 \$	4 000 \$	3 000 \$	1 500 \$
Frais mensuels		21,95 \$	15,95 \$	10,95 \$	3,95 \$

* Les transactions excédentaires ou les transactions non incluses dans le forfait choisi sont facturées au tarif à la pièce des transactions courantes. Pour obtenir plus d'information, veuillez vous référer à la section *Les frais pour les transactions à la pièce* du présent guide ou consulter desjardins.com/frais-service.

** La gratuité s'applique seulement pour l'émission de la traite (toutes devises).

Vos questions concernant les frais de service

Est-ce que toutes mes transactions seront facturées ?

Non, vos transactions ne seront pas toutes facturées.

Les transactions et les services suivants sont gratuits en tout temps, même si vous n'avez pas de forfait transactionnel :

- Dépôt, dépôt direct et dépôt mobile
- Information sur le solde du compte
- Relevé de compte en ligne et relevé vocal des dernières transactions par AccèsD téléphone
- Relevé des opérations au guichet automatique Desjardins et par AccèsD
- Remboursement de la marge de crédit
- Virement automatique entre comptes d'un même folio

Est-ce que j'aurai d'autres frais à payer en plus de mon forfait mensuel ?

Si vous respectez le nombre et le type de transactions incluses dans votre forfait, vous n'avez pas d'autres frais à payer pour vos transactions courantes.

Les transactions excédentaires ou les transactions non incluses dans votre forfait sont toutefois facturées au tarif à la pièce. Il en est de même pour les services complémentaires, les frais de tenue de compte et les frais de devises étrangères, entre autres.

Notez aussi que des frais supplémentaires sont facturés pour tout retrait effectué au guichet automatique³ d'une autre institution financière.

Pour connaître les frais applicables à chaque type de transaction, consultez la section *Les frais pour les transactions à la pièce* à la page 16.

Quand dois-je changer de forfait ?

Votre situation évolue et vos besoins changent. C'est pourquoi il est important de réévaluer régulièrement vos habitudes et la pertinence de votre forfait. Si vous changez vos façons d'effectuer vos transactions, il se peut que vous deviez aussi changer de forfait.

Comment choisir le forfait le plus avantageux pour moi ?

Il vous suffit de connaître vos habitudes et votre comportement comme utilisateur de services financiers et de choisir le forfait qui correspond le mieux à vos besoins à l'aide du tableau *Les forfaits transactionnels Desjardins*, présenté aux pages 7 et 8.

Vous pouvez également choisir votre forfait ou valider votre choix à l'aide de la fonction Choisir un forfait disponible dans AccèsD Internet ou mobile.

Pour plus de détails, visitez **desjardins.com/changer-forfait**.

Saviez-vous que votre forfait pourrait être gratuit ?

Si vous respectez le nombre de transactions incluses dans votre forfait et si vous maintenez en tout temps dans votre compte le solde minimal associé à votre forfait, celui-ci sera sans frais mensuels !

Existe-t-il des offres pour les jeunes ou pour les personnes de 60 ans et plus ?

Oui, il existe des offres conçues pour des clientèles spécifiques.

C'est le cas pour :

- les jeunes de 24 ans et moins
- les jeunes de 25 à 30 ans qui poursuivent leurs études à temps complet, dans un établissement d'enseignement reconnu au Canada. Une preuve d'inscription pourrait être demandée, à notre discrétion, à tout moment.
- les membres âgés de 60 ans et plus.

Si vous faites partie de la clientèle visée par l'une de ces offres, visitez **desjardins.com/compte-courant-offres** ou communiquez avec un conseiller ou une conseillère de votre caisse pour connaître les modalités applicables et confirmer votre admissibilité.



Nos astuces pour faciliter la gestion de vos finances

Gagnez avec les services automatisés

L'utilisation des services automatisés constitue une façon efficace d'optimiser vos transactions tout en respectant les modalités du forfait transactionnel que vous avez choisi.

Profitez d'AccèsD

Sécuritaire et facile à utiliser, AccèsD facilite la gestion de vos finances personnelles. Il vous permet d'effectuer vos opérations financières tout en ayant une vue directe sur vos comptes, 24 heures sur 24, et ce, peu importe l'endroit où vous vous trouvez dans le monde⁷.

Avec AccèsD (Internet, mobile ou téléphone), vous pourrez effectuer une foule d'opérations en temps réel ou à une date ultérieure, notamment la consultation du solde de vos comptes, le suivi de vos dernières transactions, le virement entre comptes, le paiement de factures incluant le compte de carte de crédit Desjardins et le remboursement de votre marge de crédit. Pour connaître l'ensemble des transactions accessibles par AccèsD, visitez **desjardins.com/accesd**.

Inscrivez-vous en ligne sur
desjardins.com/inscription-accesd.

Soyez à la fois efficace et écologique avec les relevés de compte mensuels en ligne

Grâce aux relevés de compte mensuels en ligne accessibles dès le premier jour du mois dans AccèsD Internet, vous obtiendrez de l'information sur vos comptes, notamment les transactions effectuées, les frais qui y sont liés, vos prêts et vos placements garantis. En plus, vous éviterez les frais de tenue de compte.

En vous inscrivant au relevé de compte mensuel en ligne, vous recevrez également tous les documents relatifs aux placements garantis liés aux marchés ou aux épargnes à terme dans AccèsD Internet. Recevoir et consulter vos documents en ligne, c'est simple, efficace et ça vous permet de réduire votre consommation de papier.

Pour en savoir plus, visitez **desjardins.com/relevés**

Utilisez les guichets automatiques⁷ Desjardins

Saviez-vous que Desjardins est l'institution financière qui possède le plus grand nombre de guichets automatiques au Québec et qui détient l'un des plus grands réseaux de guichets au Canada ?

Et, bonne nouvelle, si vous avez un forfait transactionnel et si vous ne dépassez pas le nombre de transactions incluses dans votre forfait, vous ne payez pas de frais supplémentaires⁸ pour les retraits aux guichets automatiques Desjardins.

AccuLink^{MD}

Plus de guichets pour mieux vous servir



Plus de 1 800 guichets du réseau **AccuLink^{MD}**, disponibles pour vos retraits⁸, à travers tout le Canada.

Simplifiez la gestion de vos finances

Automatisez vos paiements avec le paiement préautorisé

Le paiement préautorisé, ou prélèvement automatique, vous permet d'autoriser un organisme à prélever automatiquement des sommes dans votre compte, aux dates et aux conditions de votre choix.

Utilisez-le pour payer, par exemple, votre facture de téléphonie cellulaire, les frais de garderie, vos assurances, etc.

Pour vous y inscrire, il suffit de communiquer avec les organismes dont vous souhaitez acquitter les factures par paiement préautorisé.

Pour en savoir plus, visitez
desjardins.com/paiement-preautorise

Profitez du paiement direct pour effectuer un retrait

Lorsqu'il est offert par le marchand, le paiement direct vous permet d'effectuer des retraits d'argent comptant lors d'une transaction d'achat.

Vous combinez donc deux transactions en une seule !

Gagnez du temps et évitez des déplacements grâce au dépôt direct

Pratique, sécuritaire et écoresponsable, le dépôt direct vous permet de recevoir automatiquement des sommes qui vous sont dues dans votre compte. Salaire, remboursement d'impôt, chèque de la Sécurité de la vieillesse, prestation pour enfants, prestation d'aide sociale du gouvernement du Québec ou du programme Ontario au travail du gouvernement de l'Ontario, etc. : toutes ces sommes peuvent facilement être déposées directement dans votre compte.

Saviez-vous que vous pouvez dorénavant vous inscrire au dépôt direct des prestations de l'Agence de revenu du Canada ou de Revenu Québec directement dans AccèsD, et ce, en quelques clics ?

Pour en savoir plus sur le dépôt direct, visitez **desjardins.com/depot-direct**.

Privilégiez les virements

Que ce soit pour rembourser un proche, pour dépanner un ami, pour payer votre loyer ou la garderie, Desjardins met à votre disposition deux moyens rapides et sécuritaires d'envoi de fonds par AccèsD Internet ou mobile.

Le virement *Interac*[†]

Grâce au virement *Interac*[†], vous pouvez transférer de l'argent en tout temps, par texto ou par courriel, à une personne ayant un compte chez Desjardins ou dans une autre institution financière canadienne participante.

Le virement entre personnes

La fonction Virement entre personnes vous permet de virer des fonds de votre compte Desjardins vers le compte d'un autre membre de Desjardins ou d'un détenteur d'une carte de crédit Desjardins.

Pour en savoir plus, visitez **desjardins.com/virement-fonds**

Évitez les mauvaises surprises

Les alertes courriel et notifications Desjardins⁹

Vous pouvez recevoir des alertes ou des notifications afin de vous aider à suivre vos finances de plus près.

Par l'entremise du Service d'alertes dans AccèsD Internet, vous pouvez créer des alertes qui vous sont envoyées par courriel. Vous avez aussi la possibilité d'activer les notifications Desjardins dans votre application Services mobiles Desjardins.

Par exemple, il vous serait possible de recevoir une alerte ou une notification si vous manquez de fonds dans votre compte pour effectuer un prochain paiement préautorisé. Vous pourriez ainsi déposer l'argent manquant et éviter des frais!

Pour en savoir plus, visitez **desjardins.com/alertes**

Le virement en cas de découvert

Le virement en cas de découvert vous permet d'éviter des frais en cas d'éventuels découverts ainsi que les inconvénients d'une insuffisance temporaire de fonds dans votre compte.

Lorsque votre carte de crédit Desjardins¹⁰ est reliée à votre compte courant, une avance d'argent sera virée à votre compte en cas de découvert. Le montant de cette avance sera ajouté au solde de votre carte. Vous pouvez régler ce solde en tout temps par AccèsD (Internet, mobile ou téléphone), à un guichet automatique ou à votre caisse.



Les frais pour les transactions à la pièce

Détails sur desjardins.com/frais-service

Les transactions courantes	
	Types de compte
	Compte d'opérations courantes, Compte d'épargne stable ²
Guichet automatique	
Retrait, paiement d'une facture inscrite au dossier et virement	1,25 \$
Dépôt, information sur le solde des comptes, relevé des opérations et remboursement de la marge de crédit	Gratuit
<i>Retrait dans un guichet autre que Desjardins (des frais de réseau additionnels peuvent s'appliquer)</i>	
Réseau <i>Interac</i> ^{3,†} (au Canada)	
<i>Interac</i> [†]	1,50 \$
AccuLink^{MD}	Gratuit
Réseau Plus ^{3,*} (à l'extérieur du Canada)	Gratuit
Desjardins Bank	Gratuit
Crédit Mutuel	3,00 \$
En Amérique du Nord	3,00 \$
Ailleurs dans le monde	5,00 \$
AccèsD (Internet, mobile ou téléphone¹¹)	
Virement et paiement d'une facture inscrite au dossier	1,25 \$
Information sur le solde des comptes, relevé de compte en ligne, relevé des opérations et remboursement de la marge de crédit	Gratuit
Paiement direct (Canada, États-Unis)	1,25 \$
Dépôt direct et virement automatique entre comptes d'un même folio	Gratuit
Paiement préautorisé	1,25 \$ ¹²
Virement automatique entre comptes de folios différents d'une même caisse ou de caisses différentes	1,25 \$
Chèque	1,25 \$ ¹²
Comptoir	
Encaissement, retrait et virement	1,25 \$ ¹²
Paiement d'une facture	2,25 \$ ¹²
Dépôt, information sur le solde des comptes, et remboursement de la marge de crédit	Gratuit

Les frais de tenue de compte

Compte à relevé mensuel en ligne

Pour tous les types de comptes	Gratuit
--------------------------------	---------

Compte à relevé mensuel papier

Pour un compte courant avec le forfait transactionnel L'Économe, incluant les comptes d'épargne stable ¹³ qui y sont liés	Gratuit
--	---------

Pour un compte courant sans forfait transactionnel ou avec forfait transactionnel (L'Intermédiaire, L'Illimité ou L'Illimité Plus), incluant les comptes d'épargne stable ¹³ qui y sont liés	2,25 \$/mois
---	--------------

Imagerie de chèques

Relevé de compte mensuel (en ligne ou papier) avec images de chèques en ligne	2,00 \$
---	---------

Les services complémentaires

Annulation du Virement <i>Interac</i> ^{MD*}	3,50 \$
--	---------

Annulation de paiement d'une facture	5,00 \$
--------------------------------------	---------

Carte de débit Desjardins

Carte supplémentaire	5,00 \$
----------------------	---------

Chèque visé (certifié)

À la demande du signataire	15,00 \$
----------------------------	----------

À la demande du bénéficiaire	20,00 \$
------------------------------	----------

Coffret de sûreté (location annuelle)¹⁴

De base	60,00 \$
---------	----------

Petit	90,00 \$
-------	----------

Moyen	135,00 \$
-------	-----------

Grand	215,00 \$
-------	-----------

Très grand	300,00 \$
------------	-----------

Commande de chèques personnalisés ¹⁴	Coût du fournisseur
---	---------------------

Confirmation ou information sur le solde, les frais, les intérêts, les transactions ou autres

Par écrit	35,00 \$/heure
-----------	----------------

Contrordre de paiement (« arrêt de paiement »)

Avec information complète
(date, montant et nom du bénéficiaire)

Dans AccèsD	12,00 \$
-------------	----------

Au comptoir	13,00 \$
-------------	----------

Avec information partielle	20,00 \$
----------------------------	----------

Pour une série de chèques ou de paiements préautorisés	20,00 \$
--	----------

* Les frais d'annulation sont chargés, lorsque l'annulation est décidée et exécutée par le membre qui transmet le virement *Interac*^{MD}. Ainsi, un membre dont le virement *Interac*^{MD} est expiré ou refusé par le destinataire, est exempté des frais d'annulation.

Les services complémentaires (suite)

Encaissement de chèques de voyage		Gratuit
Fermeture de compte		
Moins de 90 jours après l'ouverture		20,00 \$
À la demande d'une autre institution financière		20,00 \$
Folio inactif		
Québec	Ontario	
Après 1 an	Après 2 ans	15,00 \$
Après 2 ans	Après 5 ans	30,00 \$
Après 3 ans	Après 9 ans	50,00 \$
Insuffisance de fonds		
Chèque sans provision ou paiement préautorisé sans fonds (« frais effet retourné »)*		45,00 \$
Découvert de compte ¹⁵		
Virement manuel par la caisse		5,00 \$
Taux d'intérêt annuel (calculé chaque jour sur les sommes avancées)		21 %
Inscription au virement en cas de découvert ^{10, 16} (sur carte de crédit admissible)		Gratuit
Recherche de chèques ou d'autres pièces		
Effectuée à la demande du membre		Gratuit
Effectuée à la demande d'un tiers		5,00 \$/pièce
Tout autre travail administratif		
Effectué à la demande d'un membre, d'un tiers ou au défaut d'un membre		35,00 \$/heure (min. 17,50 \$)
Traite (toutes devises)		
Émission		9,50 \$
Remboursement et photocopie		Entre 10,00 \$ et 50,00 \$
Mandat (toutes devises)		
Remboursement et photocopie		Entre 10,00 \$ et 50,00 \$
Ouverture et/ou traitement d'un dossier de succession		
Sans épargne enregistré		50,00 \$
Avec épargne enregistré (REER, REEE, REEI, RPAC, FERR, CRI, CELI, CELIAPP)		100,00 \$
Régime enregistré		
Retrait total ou partiel (REER, CRI, CELIAPP)		Gratuit
Virement préautorisé (FERR, FRV)		Gratuit
Transfert vers une institution financière autre que Desjardins (CELI, REER, CELIAPP, FERR, CRI, FRV)		100,00 \$ ¹⁴

* Sur le relevé de compte, la mention « frais effet retourné » s'applique à cette transaction.

Transactions internationales et en devises étrangères

Achat et vente de devises américaines	Gratuit
Achat et vente de devises autres qu'américaines	3,50 \$
Émission d'un chèque en dollars américains sur un compte en dollars canadiens	17,00 \$
Encaissement ou dépôt de chèques, mandats ou traites dans un compte en dollars canadiens	
Devise américaine	2,50 \$ par dépôt ou encaissement
Autres devises étrangères	12,00 \$ par dépôt ou encaissement ¹⁷
Transfert de fonds ¹⁸	
Expédition des fonds	
Au Canada	Entre 2,00 \$ et 15,00 \$
Vers Desjardins Bank	Entre 0,00 \$ et 7,50 \$
À l'extérieur du Canada	Entre 4,00 \$ et 15,00 \$
Réception des fonds	
Desjardins Bank	Gratuit
Autre institution	
Moins de 50,00 \$	Gratuit
Plus de 50,00 \$ ¹⁹	15,00 \$



Des informations complémentaires

La protection des renseignements personnels

Au Mouvement Desjardins, groupe financier coopératif, le respect de votre vie privée est précieux. C'est pourquoi nous prenons très au sérieux la protection et la confidentialité des renseignements personnels que vous nous confiez.

Que ce soit pour vous servir au quotidien en vous faisant profiter de nos produits et services, ou encore pour respecter nos obligations légales, nous devons recueillir, utiliser et partager certains renseignements personnels.

Les renseignements recueillis nous permettent, d'une part, de vous identifier, de déterminer si vous êtes admissible aux produits et services demandés, de vous servir de manière à répondre à vos attentes, de vous faire bénéficier des avantages d'être membre, client ou cliente du Mouvement Desjardins et de bien gérer les risques associés à nos activités. D'autre part, ils nous permettent de nous conformer à différentes exigences réglementaires et légales, notamment en matière de prévention des cybermenaces, des fraudes et d'autres crimes financiers.

Si vous le désirez, vous pouvez même donner votre accord à ce que vos renseignements servent à vous faire profiter de recommandations et d'offres personnalisées, ou encore à vous inviter à des consultations visant à bien comprendre vos attentes.

Il est de notre responsabilité de nous assurer que tout renseignement recueilli est traité de façon sécuritaire. C'est dans cet esprit que notre Politique de confidentialité (la « Politique ») a été conçue et qu'elle est appliquée. Elle vous explique pourquoi nous **recueillons** vos renseignements personnels, comment nous les **traitons** et comment nous les **protégeons**.

Si vous souhaitez prendre connaissance de l'ensemble de cette Politique, vous pouvez la consulter à l'adresse suivante : **desjardins.com/politique-confidentialite**.

Le Mouvement Desjardins applique des pratiques conformes à la réglementation relative à la « Liste nationale de numéros de télécommunication exclus ».

Protection Desjardins²⁰

Offerte à tous nos membres, clients et clientes.

- **Protection**

Les actifs que vous détenez et les transactions financières que vous effectuez sont protégés en cas d'opérations non autorisées réalisées dans l'un de vos comptes détenus chez Desjardins.

- **Accompagnement**

En cas d'utilisation frauduleuse de vos renseignements personnels, nous assurons un accompagnement personnalisé.

- **Remboursement**

Jusqu'à 50 000 \$ pour certains frais engagés dans le cadre d'une démarche de restauration d'identité.

- **Surveillance**

Consultez votre dossier de crédit d'Equifax^{MD} et de TransUnion^{MC} dans AccèsD, dans la section **Mon dossier de crédit**.

desjardins.com/renseignements-personnels

Les retenues de fonds et le transit autorisé

La retenue de fonds est une précaution normale que prend toute institution financière pour se prémunir contre les retours de chèques. Chez Desjardins, il y a une période de retenue de fonds lorsque vous déposez un chèque au comptoir, au guichet automatique ou par Dépôt mobile et si vous effectuez un virement interinstitutions par AccèsD (Internet ou mobile).

Aux fins de vérification, la procédure s'applique à n'importe quel chèque, personnel ou non.

Le transit autorisé est un montant déterminé par la caisse afin de permettre à une personne d'encaisser des chèques sans retenue de fonds²¹. Ce montant est fixé à l'ouverture de votre compte et peut être réévalué en tout temps, à votre demande ou en fonction de votre situation²².

Période de retenue de fonds	
Types	Nombre de jours ouvrables ²³
Chèque ou effet émis en dollars canadiens	5 jours
Effet en dollars canadiens supérieur à 2 000 \$ émis dans une autre province que celle de votre caisse	Sur les premiers 2 000 \$:
	5 jours
	Sur l'excédent du 2 000 \$:
	10 jours
Effet en dollars américains émis par une banque américaine	15 jours
Effet en dollars américains émis par une banque canadienne hors Québec	10 jours
Effet en dollars américains émis par une banque canadienne au Québec	7 jours
Virement provenant d'une autre institution financière (excluant le Virement <i>Interac</i> ®)	7 jours

Jours de traitement des opérations

Les opérations aux comptes ne sont pas nécessairement datées de la journée où elles sont effectuées.

Guichet automatique Desjardins, AccèsD et paiement direct	
Si l'opération est effectuée :	L'opération sera datée :
Entre le lundi et le jeudi avant 21 h 30	Du jour même
Entre le lundi et le jeudi après 21 h 30	Du lendemain
Entre le jeudi 21 h 30 et le samedi avant 18 h 30	Du vendredi
Entre le samedi après 18 h 30 et le dimanche avant minuit	Du lundi

Par exemple, une opération effectuée à un guichet automatique Desjardins le lundi à 22 h 45 sera datée du mardi.

Peu importe le jour du mois, le système informatique de Desjardins traite les opérations de la même façon. Une opération effectuée un samedi (avant 18 h 30) qui correspond au premier jour du mois sera traitée comme si elle avait été effectuée le dernier jour du mois précédent (c'est-à-dire le vendredi).

Notre engagement envers vous

Notre priorité : votre satisfaction

Chaque membre du personnel s'engage à vous offrir une qualité de service à la hauteur de vos exigences.

En nous faisant part de vos commentaires ou suggestions, vous nous permettez de mieux cerner vos véritables besoins et d'y répondre avec empressement.

1. Parlez à votre caisse

Si vous éprouvez de l'insatisfaction à l'égard d'un produit ou d'un service, veuillez joindre aussitôt un employé ou une employée ou un ou une gestionnaire de la caisse, ou composer le 1 800 CAISSES. La situation sera prise en charge immédiatement et tout sera mis en œuvre pour la rétablir rapidement.

Vous pouvez également soumettre votre insatisfaction au directeur général ou à la directrice générale de la caisse, qui évaluera la situation avec vous. Si la mécontentement persiste, vous pouvez écrire au président ou à la présidente du conseil d'administration de la caisse, sous pli confidentiel, à l'adresse de la caisse

2. Adressez-vous à l'équipe responsable du traitement des plaintes

Vous n'avez pas obtenu satisfaction après avoir adressé votre plainte à un membre de la direction de la caisse ? Vous pouvez communiquer avec l'équipe responsable du traitement des plaintes aux coordonnées suivantes :

100, rue des Commandeurs,
Lévis (Québec) G6V 7N5

Téléphone : 1 888 556-7212

Télécopieur : 418 835-2551

^{MD} **AccuLink** est une marque déposée appartenant à l'Association canadienne des coopératives financières (ACCF), utilisée sous licence.

† *Interac* et *Virement Interac* sont des marques déposées d'Interac Inc. utilisées sous licence.

* Marque de commerce de Visa Int. Utilisée sous licence.

Equifax^{MD} est une marque déposée de Equifax Canada Co. Utilisée sous licence.

TransUnion^{MC} est une marque de commerce de TransUnion Interactive Inc.

1. Il faut détenir un compte courant pour ouvrir ce compte.
2. Les chèques et les paiements préautorisés sont des transactions qui ne peuvent être effectuées dans le compte d'épargne stable.
3. Dans le cas de retraits effectués à des guichets automatiques autres que ceux de Desjardins affiliés aux réseaux *Interac*[†] et *Plus*^{*}, des frais de 1,50 \$, 3,00 \$ ou 5,00 \$ peuvent s'appliquer en sus. De plus, certains exploitants de guichets automatiques exigent des frais supplémentaires pour l'utilisation de leurs guichets. Ceux-ci doivent en aviser les utilisateurs par un message à l'écran avant le traitement de l'opération. L'utilisateur a ainsi la possibilité d'annuler l'opération. Ces frais s'ajoutent au montant du retrait et sont versés directement à l'exploitant du guichet. Pour obtenir plus d'information, veuillez vous référer à la section *Les frais pour les transactions à la pièce* du présent guide ou consultez desjardins.com/frais-service.
4. Rabais annuel de 15,00 \$ incluant les taxes.
5. Seule la détention du forfait transactionnel L'Économe amène une exemption des frais de tenue de compte de 2,25 \$ applicables à la détention d'un relevé mensuel papier.
6. Le solde minimal mensuel indiqué doit être maintenu durant tout le mois dans le compte d'opérations courantes associé pour obtenir la gratuité du forfait détenu pour ce mois.
7. Sauf le dimanche, de 2 h à 6 h, HNE.
8. Les transactions excédentaires ou les transactions non incluses dans le forfait choisi sont facturées au tarif à la pièce des transactions courantes. Pour obtenir plus d'information, consultez la section *Les frais pour les transactions à la pièce* du présent guide ou consultez desjardins.com/frais-service.
9. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., les caisses et autres entités du Mouvement Desjardins ne sont pas responsables de tout dommage découlant d'alertes ou de notifications non transmises. Consultez les conditions d'utilisation d'AccèsD Internet et mobile pour connaître toutes les conditions applicables aux services d'alertes et de notifications.
10. La limite de crédit disponible pour le virement en cas de découvert, les conditions de la carte et les règles de crédit et de sécurité applicables peuvent mener à une suspension du service. C'est le cas notamment lorsque des montants réservés sur la carte pour honorer des transactions en cours de traitement font en sorte que la limite de crédit est atteinte ou encore lors d'un retard excessif dans le paiement des montants dus sur la carte. Le cas échéant, dès que la situation se règle, le service redevient disponible. Détails et conditions sur desjardins.com/decouvert.
11. Le virement *Interac*[†] et le virement entre personnes ne peuvent pas être faits par AccèsD téléphone.
12. Frais également applicables aux transactions effectuées dans un compte à rendement croissant en devise américaine.
13. Comptes d'épargne stable non enregistrés seulement.
14. Ces services sont soumis à la TPS et à la TVQ (Québec) ou à la TVH (Ontario).
15. Un découvert de compte peut notamment survenir lorsque vous faites un chèque ou un paiement préautorisé alors que les fonds suffisants ne sont pas disponibles au compte. Dans ce cas, pour permettre de réaliser le paiement que vous avez demandé, la caisse peut, sans y être obligée, accepter de vous avancer les sommes requises pour honorer le chèque ou le paiement préautorisé.
16. Les frais d'intérêts sur l'avance de fonds s'appliquent dès le jour du virement en cas de découvert. Le taux d'intérêt appliqué à l'avance de fonds pour faire le virement en cas de découvert est celui de votre carte de crédit.

17. Des frais de 12,00 \$ sont perçus pour chaque dépôt ou encaissement de plus d'un effet (chèque, mandat ou traite), si ces effets sont libellés dans une même devise et proviennent d'un même pays.
18. Certains correspondants bancaires pourraient imposer des frais ou des frais additionnels, lesquels seront déduits à même le transfert.
19. Les frais applicables sont calculés sur le montant du transfert reçu ou, le cas échéant, sur le montant en dollars canadiens après la conversion de la devise étrangère. Le taux de conversion de la devise correspond habituellement au taux Desjardins au moment de la réception.
20. Ces renseignements constituent un résumé de la Protection Desjardins. La protection peut être modifiée en tout temps, sans préavis, de façon prospective seulement et non rétroactivement.
21. Les sommes encaissées devront être remboursées si le chèque se révèle frauduleux, non valide ou impayé. Pour obtenir plus d'information, consultez notre politique de retenue de fonds au desjardins.com/retenue-fonds.
22. Conditionnel à l'examen de votre dossier. Une analyse de vos besoins par la caisse permet d'octroyer un montant de transit autorisé et un gel de fonds au guichet automatique pour répondre à vos besoins.
23. La période de retenue est appliquée en fonction des jours de traitement des opérations dans Desjardins.

[illegible]

[illegible]



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.